Administration fédérale admin.ch					
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication					
Office fédéral de la communication					

Rapport annuel des diffuseurs de radios privées locales et régionales commerciales

Périod	ie : 2015 (1.1.20	015 - 31.12.	.2015)			
Bases juridiques ORTV art. 27						
A. Inf	formations g	énérales				
A1. No	m du programm	ne*		RA	ADIO FREIBURG	
A2. No	m et adresse du	ı diffuseur				
Nom du	diffuseur*			R/	ADIO FREIBURG	
Rue*				Ru	e de Romont	
Numéro	*			35		
Code po	ostal*			17	01	
Lieu*				Fri	bourg	
Télépho	ne*			02	63515100	
Fax					63515101	
Site Wel	h (URL)			UZ		
	ne de contact					
					arkus haumar@radiafaa!	
Courriel					markus.baumer@radiofr.ch	
Nom*					umer	
Prénom'	*			Ma	arkus	
A3. Dir Comme	nt était composée la	direction dan		sous réfe	érence ? Veuillez nomm	
		a direction dan	Prénom	sous réfe	érence ? Veuillez nomm Fonction Directeur	
Comme	nt était composée la Nom		Prénom y	sous réfe	Fonction	
Commer 1	nt était composée la Nom Savary	Thierr	Prénom y	sous réfe	Fonction	
1 2 3 4	nt était composée la Nom Savary	Thierr	Prénom y	sous réfe	Fonction	
1 2 3 4 5	nt était composée la Nom Savary	Thierr	Prénom y	sous réfe	Fonction	
1 2 3 4 5 6	nt était composée la Nom Savary	Thierr	Prénom y	sous réfe	Fonction	
1 2 3 4 5	nt était composée la Nom Savary	Thierr	Prénom y	sous réfe	Fonction	
1 2 3 4 5 6 7	nt était composée la Nom Savary	Thierr	Prénom y	sous réfe	Fonction	
1 2 3 4 5 6 7 8	nt était composée la Nom Savary	Thierr	Prénom y	sous réfe	Fonction	
Commerce 1	nt était composée la Nom Savary Baumer La Composée la Nom Savary Baumer La Composée la Nom Savary Baumer La Composée la Nom Nom Savary Baumer La Composée la Nom Nom Nom Nom Nom Nom Nom Nom	Thierry Marku	Prénom y		Fonction Directeur Dir. Admin + Finances	
Commerce 1	savary Baumer Baumer Baumer Baumer	Thierry Marku	Prénom y		Fonction Directeur Dir. Admin + Finances	
Commerce 1	nt était composée la Nom Savary Baumer Baumer capacitant d'au agains at ion	Thierry Marku	Prénom y	dection à la	Fonction Directeur Dir. Admin + Finances a liste ?	
Commerce 1	nt était composée la Nom Savary Baumer La Composée la Nom Savary Baumer La Composée la Nom Savary Baumer La Composée la Nom Nom Savary Baumer La Composée la Nom Nom Nom Nom Nom Nom Nom Nom	Thierry Marku	Prénom y	action à la	Fonction Directeur Dir. Admin + Finances a liste ?	
Commerce 1	nt était composée la Nom Savary Baumer Baumer capacitant d'au agains at ion	Thierry Marku	Prénom y	ection à la	Fonction Directeur Dir. Admin + Finances a liste ?	
Commerce 1	nt était composée la Nom Savary Baumer Baumer capacitant d'au agains at ion	Thierry Marku	Prénom y	action à la	Fonction Directeur Dir. Admin + Finances a liste ? Société anonyme Association	

O Entreprise individuelle ou personne physique

O Autre :

Oui

O Non

B3. Aperçu de la répartition du capital social et des droits de vote

B2. Conseil d'administration

d'administration l'année sous revue ?

Aviez-vous un conseil

856525

Répartition du capital (parts >= 5%)
Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les parts égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom	Parts en francs	Parts en pour cent (%)	Droits de vote en pour cent (%)
1	Piller Damien	405065	47	47
2	Imprimerie St-Paul	130475	15	15
3	Les Fils A. Glasson SA	78250	9	9
4	Nordmann SI SA	44500	5	5
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

B4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non médias

Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les participations égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom associé	Nom entreprise média	Nom autre entreprise	Participation en francs	Participation en pour cent du capital
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Souhaitez-vous compléter la liste ?

Oui

Non

C. Personnel

C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2015)

Total du pourcentage des postes (équivalents Nombre d'employés plein temps?) Collaborateurs fixes payés Direction: 2 100 Rédaction / animation : 16 1300 80 Stagiaires rédaction / animation : 1 2 Technique / production : 140 5 Administration : 220 Acquisition de publicité : Autres : 210

Nombre d'employés

Collaborateurs indépendants Payés Non payés

C2 Formation et per	fectionnemen	1 2015	en iours et co	ûte - equilom	ment rédaction / animation
oz. i omiation et per	Formation et	C	harges formation et		ation et
	perfectionneme externe (en jours		ectionnement exterr par an (en francs)		ement interne ours?)
Collaborateurs fixes rédaction / animation	73	1	8220	48	
Stagiaires rédaction /	7		980		
animation			980		
Collaborateurs indépendants rédaction / animation					
·					
D. Diffusion					
D1. Comment le prod	gramme a-t-il	té diff	usé en 2015 ?	Veuillez dis	istinguer entre diffusion analogique et diffusion numérique.
Par voie hertzienne terre					3
Analogique (Radio : OU	C)				
Numérique (Radio : DAE	B/DAB+)				
Radio: le programme es	t-il également di	ffusé pa	ar un réseau d'éi	netteurs DVB	В-Т ?
Oui					
Non					
Cur dea liance (equi Inte					
Sur des lignes (sauf Inte	iiiet)				
✓ Numérique					
D2. Est-ce que votre	programme e	st égal	ement captab	le par satell	llite ?
Oui, exclusivement par s	satellite				
Oui, en plus d'autres mo	des de diffusion				
Non					
D3. Est-ce que le pro	aramme ou d	es par	ties de celui-c	ont été diff	ffusées aussi sur Internet (plusieures réponses possibles) ?
Le programme entier a é	_	-			,
✓ Le programme entier co	mme Live-Stream e	n plus d'a	autres diffusions		
✓ Quelques émissions pro	posées à l'écoute o	u au visi	onnement ; sans po	ssibilité de téléch	chargement
Quelques émissions pro	posées au téléchar	gement			
Aucune offre sur Interne	t				
E. Agences et ar	rchivage				
E1. Agences de pres	se				
Nombre d'agences de pre					
2					
E2. Archivage					
Durant combien de temp		gramm	e a-t-il été archiv	ré ?	
Durant combien de temp Pendant les quatre mois	prescrits par la loi	gramm	e a-t-il été archi\	ré ?	
Durant combien de temp	prescrits par la loi	gramm	e a-t-il été archiv	ré ?	
Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m	prescrits par la loi				archivées plus longtemps que le programme entier ?
Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m	prescrits par la loi				archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission	prescrits par la loi				archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non	s prescrits par la loi nois ns particulières (ou des p			archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées	ou des p			archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées eurs internes	ou des p			archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées eurs internes	ou des p			archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées eurs internes	ou des p			archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées eurs internes	ou des p			archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées eurs internes	ou des p			archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne F. Programme	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées eurs internes	ou des p			archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne	s prescrits par la loi lois ns particulières d ssions archivées eurs internes es externes intéres:	ou des p	parts de program		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Egalement des personne F. Programme F1. Durée	prescrits par la loi ois ns particulières d ssions archivées eurs internes es externes intéres:	ou des p	parts de program		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Egalement des utilisate Egalement des personne F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées eurs internes es externes intéres:	ou des p	oarts de program		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jo Chaque jour, 24 heures	s prescrits par la loi nois ns particulières d ssions archivées eurs internes es externes intéres:	ou des p ? sées e a-t-il é	oarts de program		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jo Chaque jour, 24 heures Moins de 24 heures par Chaque semaine	prescrits par la loi ois ns particulières d ssions archivées eurs internes es externes intéres: our le programm sur 24 jour :	ou des p ? sées e a-t-il é	oarts de program		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Egalement des personne F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jo Chaque jour, 24 heures Moins de 24 heures par Chaque semaine F2. Types de program	prescrits par la loi ois ns particulières des sions archivées eurs internes es externes intéres: pur le programm sur 24 jour : heures heures	? sées e a-t-il é	parts de program été diffusé ?		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jo Chaque jour, 24 heures Moins de 24 heures par Chaque semaine	prescrits par la loi ois ns particulières des sions archivées eurs internes es externes intéres: our le programm sur 24 jour : heures heures mmes nd votre program	? sées e a-t-il é	parts de program été diffusé ? es		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jo Chaque jour, 24 heures Moins de 24 heures par Chaque semaine F2. Types de prograr A quel format correspond	prescrits par la loi ois ns particulières d ssions archivées eurs internes es externes intéres: bur le programm sur 24 jour : heures mmes d votre program	? sées heure	parts de program été diffusé ? es radio ? sique		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Egalement des utilisate Egalement des personne F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jo Chaque jour, 24 heures Moins de 24 heures par Chaque semaine F2. Types de prograr A quel format correspon Adult Contemporary (AC)	prescrits par la loi ois ns particulières de sions archivées eurs internes es externes intéres: pur le programm sur 24 jour : heures mmes nd votre program c) (CHR)	? sées heure	parts de program été diffusé ? es radio ? sique re		archivées plus longtemps que le programme entier ?
Durant combien de temp Pendant les quatre mois Plus longtemps que 4 m Est-ce que des émission Oui Non Qui a eu accès aux émis Uniquement des utilisate Egalement des personne F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jo Chaque jour, 24 heures Moins de 24 heures par Chaque semaine F2. Types de program A quel format correspon Adult Contemporary (AC) Contemporary Hit Radio	pur le programm sur 24 jour : heures	e a-t-il de heure	parts de program été diffusé ? es radio ? sique re		archivées plus longtemps que le programme entier ?

Rock / Album Oriented Rock (AOR)	Country			
O Infos / News	Alternatif			
O Autre :				
F3. Répartition du programme e	n minutes par an s	elon les catégo Minutes par an	ories suiva	nte
Information		52500		
Animation		35900	Indiquez s.v.p. seulement la partie partiee. La partie musicale de l'animation	
			doit être indiquée séparément dans la case intitulée «musique»	
Publicité		6100		
Musique		418900	La partie musicale de l'animation doit aussi être indiquée dans cette case.	
Autre		12200		
Temps d'antenne total		525600	Temps d'antenne maximal possible: 525'600 minutes	
G. Indications financière	s			
Compte de résultat au 31.12.2015				
Charges				
	Indications en francs			
Programme	1110833			
Technique	133930			

	Indications en francs
Programme	1110833
Technique	133930
Administration	313799
Charges d'exploitation	1558562
dont personnel	1297410

Produits

	Indications en francs
Quote-part de la redevance	654605
Publicité	1726224
Sponsoring	336319
Recettes d'abonnements	
Nombre d'abonnements	
Déductions sur les produits	-39435
Autres Recettes	240660
Chiffre d'affaires	2918373

Finalisation du questionnaire

Remarques sur le questionnaire	
	^
	V

Vous pouvez imprimer votre questionnaire <u>ici</u> ou le <u>télécharger</u> en format PDF.

Validation

Pour terminer, envoyer les données électroniquement en cliquant sur le bouton "Envoyer".

Attention: une fois cette dernière opération effectuée, vous n'avez plus accès aux données.